

Chapitre 2

Indicateurs de l'état des finances de la province

Contenu

Contexte	11
Étendue	11
Résultats financiers utilisés dans les analyses	11
Résumé des résultats	12
Viabilité	12
Souplesse	14
Vulnérabilité	17
Résumé	19

Indicateurs de l'état des finances de la province

Contexte

2.1 Dans un rapport de recherche publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés en 1997, l'état des finances d'un gouvernement est défini comme « l'état de sa santé financière, mesurée en termes de viabilité, de souplesse et de vulnérabilité, compte tenu de l'environnement économique et financier global dans lequel il exerce ses activités ». ¹

Étendue

2.2 Le présent chapitre a pour objet de présenter aux lecteurs des informations utiles sur l'état des finances de la province à la lumière du rapport de recherche de l'ICCA.

2.3 Bien que de nombreux indicateurs potentiels de la viabilité, de la vulnérabilité et de la souplesse aient été envisagés dans la préparation du rapport de recherche, seulement 10 indicateurs ont été retenus comme étant pertinents, nécessaires, mesurables et clairs pour les utilisateurs de l'information financière du gouvernement. Parmi ces indicateurs, notre bureau en a retenu six qui, à notre avis, peuvent être considérés comme utiles dans le contexte du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Les voici :

- | | |
|----------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <i>Viabilité</i> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Dettes nette en pourcentage du produit intérieur brut (PIB)</i> • <i>Changement dans la dette nette et le PIB</i> |
| <i>Souplesse</i> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes</i> • <i>Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB</i> |
| <i>Vulnérabilité</i> | <ul style="list-style-type: none"> • <i>Transferts du gouvernement fédéral en pourcentage des recettes totales</i> • <i>Dettes en devises étrangères en pourcentage de la dette totale aux fins provinciales</i> |

Résultats financiers utilisés dans les analyses

2.4 Dans le présent chapitre, notre analyse est fondée sur les états financiers de l'exercice courant présentés dans les Comptes publics. Les chiffres d'exercices antérieurs utilisés dans nos analyses peuvent comprendre des chiffres retraités obtenus du Bureau du contrôleur.

1. *Indicateurs de l'état des finances des gouvernements*, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés

2.5 Les chiffres présentés à titre de dépenses au 31 mars 2000 comprennent une somme de 903,8 millions de dollars ayant trait au coût en capital de la route reliant Fredericton et Moncton. Le redressement s'explique par une augmentation unique des dépenses et par une augmentation correspondante de 903,8 millions de dollars de la dette nette en 2000.

Résumé des résultats

2.6 De façon générale, les tendances sur une période de cinq ans pour la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité montrent que l'état des finances du gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est amélioré, à l'exception de la proportion des transferts du gouvernement fédéral par rapport au total des recettes provinciales (vulnérabilité).

2.7 Les tendances sur une période deux ans pour la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité ne sont pas aussi favorables que les tendances sur cinq ans.

2.8 Une part des répercussions défavorables sur la souplesse et la viabilité dénotées par les tendances sur une période de deux ans est attribuable au redressement apporté en 2000 pour comptabiliser le coût en capital de la route reliant Fredericton et Moncton.

Viabilité

2.9 La viabilité est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet de maintenir ses programmes existants et de s'acquitter de ses obligations actuelles envers ses créanciers, sans accroître le fardeau que la dette fait peser sur l'économie.¹

2.10 La population a maintenant bien compris que l'augmentation du coût du service de la dette publique peut avoir des répercussions directes sur la quantité et la qualité des programmes et services qui lui sont offerts. En conséquence, de nombreuses provinces – y compris le Nouveau-Brunswick – s'efforcent de réduire leur dette afin d'assurer l'affectation d'un maximum de fonds aux programmes et services.

2.11 Dans certaines circonstances, les gouvernements peuvent tolérer des hausses du fardeau de leur dette. Par exemple, lorsque les recettes augmentent, un coût plus élevé du service de la dette publique pourrait être toléré sans qu'il y ait de répercussions sur les programmes et services existants. Toutefois, la capacité de produire de telles recettes (p. ex. au moyen des taxes et impôts, des frais d'utilisation et des permis et licences) est étroitement liée à l'état de l'économie.

2.12 Donc, toute croissance de la dette du Nouveau-Brunswick doit demeurer du même ordre que la croissance de l'économie afin que la province puisse maintenir ses programmes et services. Si la dette croît plus rapidement que l'économie, la capacité du Nouveau-Brunswick sur

1. *Indicateurs de l'état des finances des gouvernements*, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés

le plan de la viabilité diminuera. Les programmes et services offerts à la population pourraient éventuellement en souffrir.

2.13 Le produit intérieur brut (PIB) est la valeur totale de tous les biens et services produits dans la province durant une période donnée. Le PIB est souvent utilisé pour mesurer la croissance de l'économie.

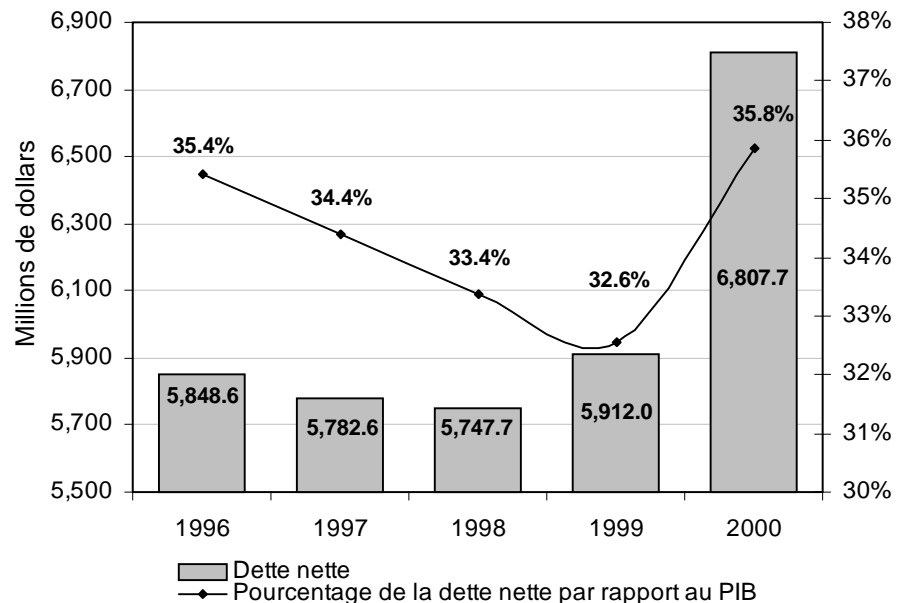
Dettes nette en pourcentage du PIB comme mesure de la viabilité

2.14 La dette nette est une mesure comptable du dépassement du passif total de la province sur ses avoirs financiers. La dette nette de la province augmente avec les déficits et diminue lorsque des excédents sont enregistrés. Les états financiers de 2000 indiquent que la dette nette est actuellement de 6 807,7 millions de dollars, soit 959,1 millions de dollars de plus qu'il y a cinq ans.

2.15 Toutefois, l'économie du Nouveau-Brunswick a aussi connu une croissance. La pièce 2.1 montre que la dette nette de la province par rapport au PIB a diminué (favorable) durant la période allant de 1996 à 1999, ce qui montre la capacité croissante de la province de maintenir ses programmes et services existants. Par contre, en 2000, la croissance de la dette nette a excédé la croissance de l'économie (défavorable), une fois le redressement pour la route reliant Fredericton et Moncton pris en compte. Si on exclut l'impact de la route reliant Fredericton et Moncton, la tendance sur une période de cinq ans pour cet indicateur est favorable.

Pièce 2.1

Dettes nette en pourcentage du PIB pour les cinq derniers exercices¹



2.16 Les prévisions budgétaires provinciales de 1999-2000 annonçaient une croissance de 4,6 % du PIB nominal en 2000. À

1. Renseignements sur le PIB fournis par le ministère des Finances du N.-B.

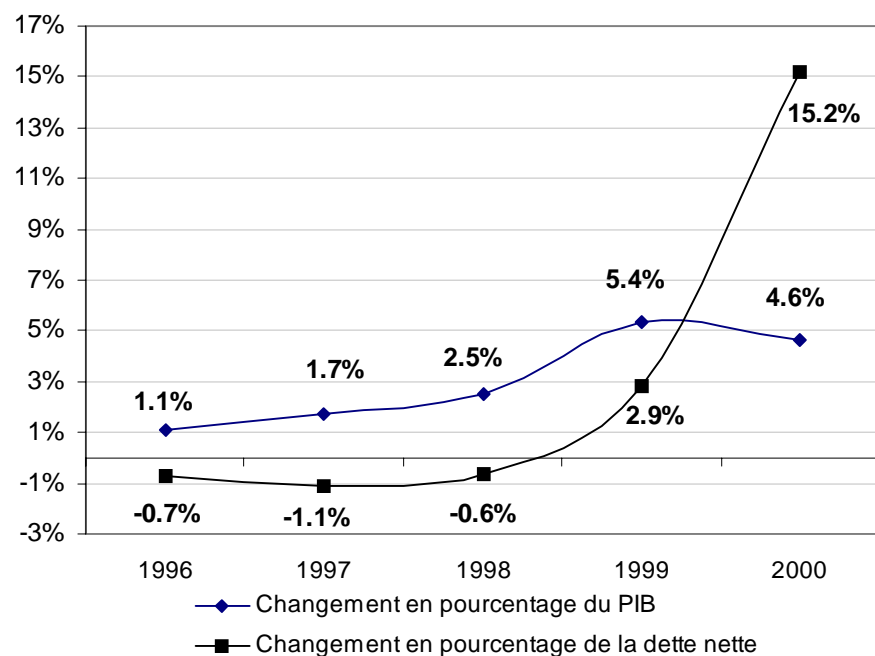
l'heure actuelle, la moyenne des prévisions du secteur privé concernant la croissance du PIB nominal pour 2000 est de 3,5 %. Si les prévisions du secteur privé s'avèrent exactes, l'effet sur notre graphique sera moins favorable.

Changement dans la dette nette et le PIB comme mesure de la viabilité

2.17 Le gouvernement peut influencer la viabilité de deux manières : en augmentant les excédents (en diminuant les déficits) et en augmentant la croissance de l'économie. Même si les gouvernements ont recours à différents pouvoirs politiques, législatifs et réglementaires pour stimuler l'économie, les effets de telles mesures ne sont ni garantis, ni opportuns.

2.18 Le taux de croissance de l'excédent ou du déficit et ses répercussions sur la dette nette peuvent être beaucoup mieux contrôlés. La pièce 2.2 montre que la province a connu une croissance économique dépassant la croissance de la dette nette (favorable) de 1996 à 1999. En 2000, la tendance est renversée en raison des conséquences de la route reliant Fredericton et Moncton.

Pièce 2.2
Changements dans la dette nette et le PIB pour les cinq derniers exercices¹



Souplesse

2.19 La souplesse est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement lui permet d'accroître ses ressources financières, soit en augmentant ses recettes ou en augmentant le fardeau de sa dette, de façon à faire face à ses engagements croissants.²

1. Renseignements sur le PIB fournis par le ministère des Finances du N.-B.

2. *Indicateurs de l'état des finances de la province*, publié en 1997 par l'Institut canadien des Comptables Agréés

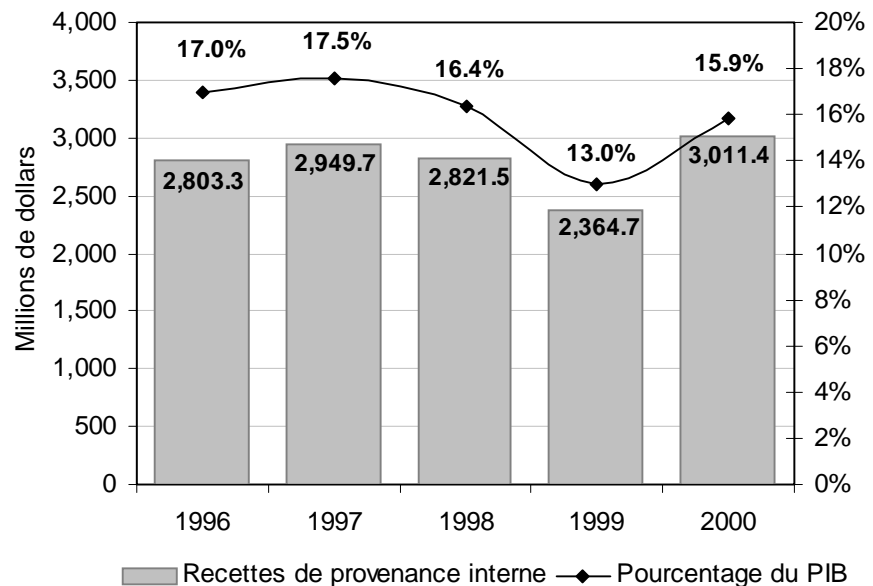
Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB comme mesure de la souplesse

2.20 Le financement des programmes et des services vient des recettes ou des emprunts durant l'exercice. Pour ce qui est de la souplesse, il est utile de connaître la mesure dans laquelle la province peut percevoir des recettes auprès des sources actuelles et des sources potentielles si de nouveaux engagements surviennent.

2.21 On pourrait présumer qu'il est impossible de trouver des fonds additionnels pour de nouveaux programmes ou services à même les sources actuelles de recettes. Une solution de rechange raisonnable serait d'obtenir des recettes de nouvelles sources provinciales. Toutefois, il y a une limite aux fonds que la province peut puiser dans l'économie du Nouveau-Brunswick avant que celle-ci ne commence à chanceler. Bien que la capacité exacte de l'économie d'assumer un tel fardeau ne soit pas connue, on peut tout de même déterminer la croissance ou la diminution relative durant une période donnée.

2.22 La pièce 2.3 montre le degré auquel la province a puisé des fonds à même l'économie provinciale au cours des cinq derniers exercices sous forme de taxes et impôts, de frais d'utilisation et de licences et permis.

Pièce 2.3
Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB pour les cinq derniers exercices¹



2.23 La pièce montre que les sommes puisées par le gouvernement provincial dans l'économie du Nouveau-Brunswick en pourcentage du PIB ont graduellement diminué (favorable) de 1997 à 1999, ce qui indique un accroissement de la souplesse. En 2000, cette tendance dans

1. Renseignements sur le PIB fournis par le ministère des Finances du N.-B.

les recettes provinciales de provenance interne s'est renversée (défavorable), et les recettes de provenance interne représentent 15,9 % du PIB du Nouveau-Brunswick en 2000. Le pourcentage en 2000 demeure toutefois inférieur à ceux des exercices 1996 à 1998 (favorable).

2.24 L'importante réduction des recettes de provenance interne en 1999 était surtout attribuable à la réduction unique de 450,0 millions de dollars dans les placements que détient le gouvernement provincial dans la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick.

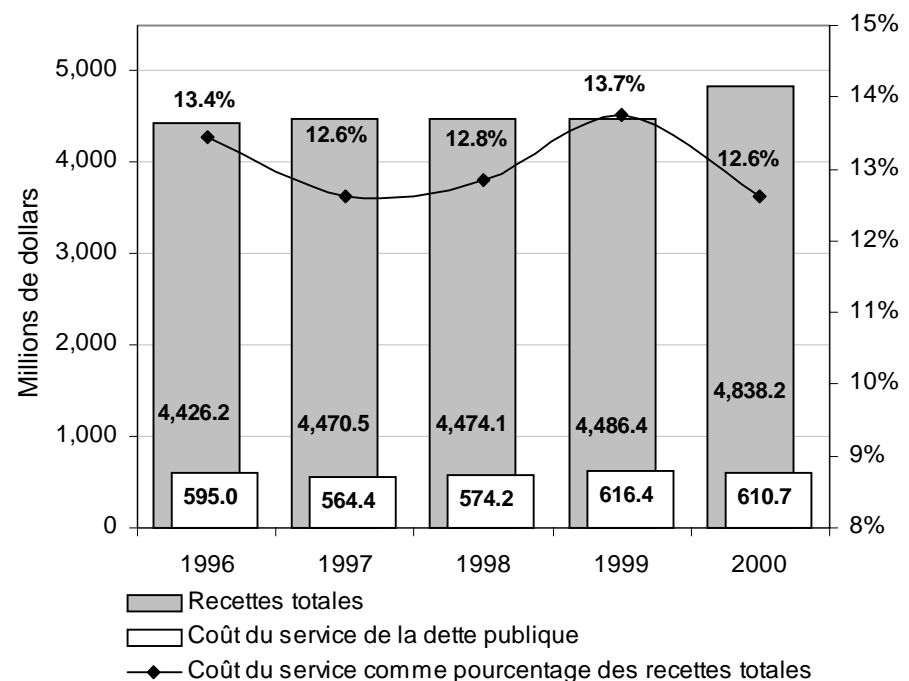
Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes comme mesure de la souplesse

2.25 L'un des facteurs les plus connus qui influent sur la souplesse des gouvernements est le coût du service de la dette publique.

2.26 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province. Il comprend aussi le change payé sur les intérêts et les obligations qui arrivent à échéance pendant l'exercice, l'amortissement des gains et pertes de change, ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes engagées sur l'émission de la dette provinciale. Il ne comprend pas les remboursements de capital sur la dette consolidée de la province.

2.27 La pièce 2.4 montre les coûts du service de la dette comparativement aux recettes provinciales totales pour les cinq derniers exercices.

Pièce 2.4
Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes totales pour les cinq derniers exercices



2.28 La pièce montre que le coût du service de la dette publique a diminué en 2000 par rapport à 1999, mais cette diminution n'est que de

6 millions de dollars par rapport au sommet de 1999, lorsque le coût a atteint 616,4 millions de dollars. La pièce montre également que la province a réduit le pourcentage global d'accapement des recettes par les intérêts, qui est passé de 13,4 % en 1996 au niveau actuel de 12,6 %. Ces pourcentages indiquent que la province dispose aujourd'hui d'une plus grande part de ses recettes totales pour satisfaire à ses besoins actuels qu'il y a cinq ans. Depuis 1998, on a constaté une diminution (favorable) du coût du service de la dette publique en tant que pourcentage du total des recettes.

Vulnérabilité

2.29 La vulnérabilité est la mesure dans laquelle l'état des finances d'un gouvernement le rend dépendant de sources de financement, nationales ou internationales, sur lesquelles il n'exerce pas d'influence.¹

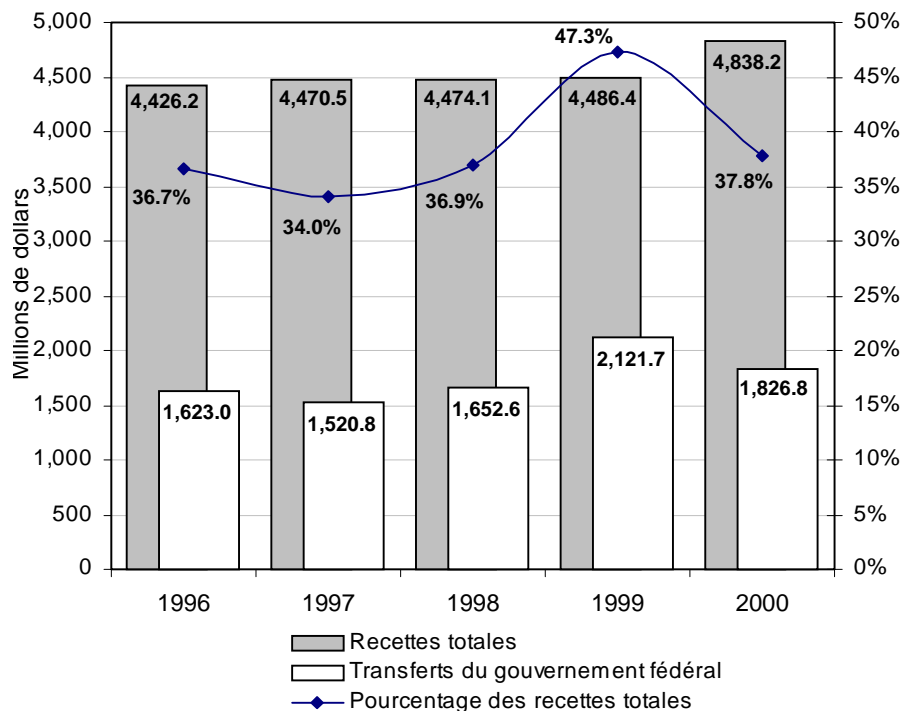
2.30 Le financement des programmes et services ne peut venir que de deux sources : les recettes et les emprunts.

Transferts du gouvernement fédéral en pourcentage des recettes totales comme mesure de la vulnérabilité

2.31 En 2000, les transferts fédéraux ont représenté 38 % des recettes totales de la province. C'est un élément important, car les recettes de sources fédérales ne sont pas considérées comme des recettes aussi contrôlables que les recettes produites par la province.

Pièce 2.5

Transferts du gouvernement fédéral en pourcentage des recettes totales pour les cinq derniers exercices



1. *Indicateurs de l'état des finances des gouvernements*, 1997, publié par l'Institut Canadien des Comptables Agréés.

2.32 Les recettes de provenance interne peuvent être mieux contrôlées, car le gouvernement peut agir directement sur les sommes produites au moyen des mesures législatives fiscales et par la mise en œuvre de frais d'utilisation et de permis et licences ou la modification de leurs taux. Les transferts fédéraux sont soumis à des variables fort différentes, dont peu sont du ressort du gouvernement provincial. Les décisions fédérales en matière de politique financière, qui déterminent le montant et le moment des futurs transferts, peuvent avoir des répercussions considérables pour les gouvernements provinciaux.

2.33 Si la dépendance du Nouveau-Brunswick à l'égard des transferts fédéraux s'accroît, sa vulnérabilité à l'égard de variables sur lesquelles il n'exerce pas d'influence s'accroît aussi. La pièce 2.5 montre la dépendance de la province à l'égard des transferts fédéraux au cours des cinq derniers exercices.

2.34 La pièce montre qu'environ 38 c. de chaque dollar de recette que reçoit la province viennent du gouvernement fédéral. Bien que des variations aient eu lieu au cours des cinq derniers exercices, la tendance a généralement été défavorable. En 2000, on a assisté à une diminution (favorable), bien que le pourcentage demeure plus élevé que ceux des exercices 1996 à 1998.

Dettes en devises étrangères en pourcentage de la dette totale aux fins provinciales comme mesure de la vulnérabilité

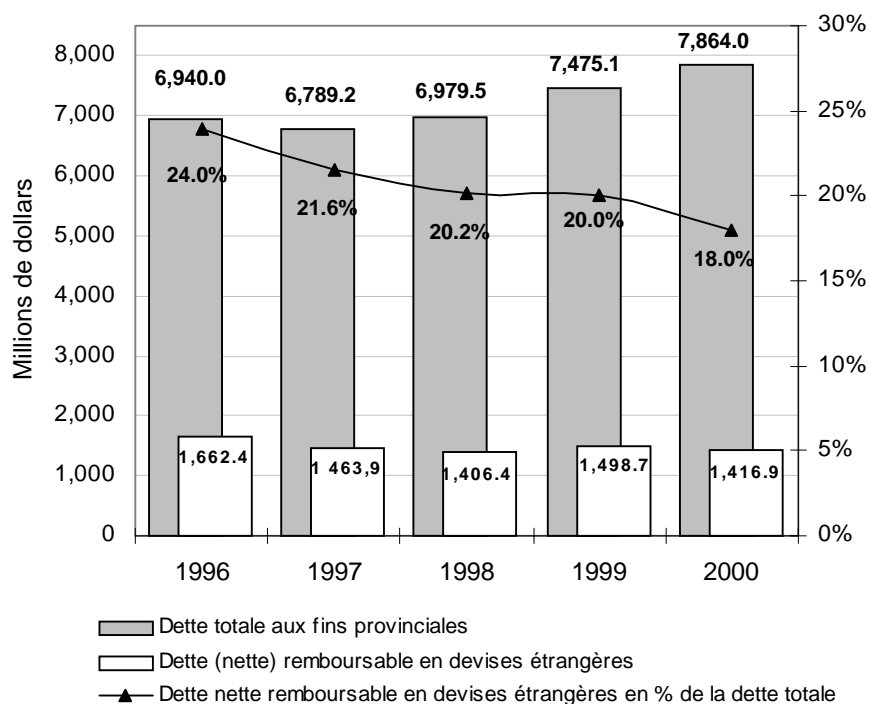
2.35 Lorsque la province doit emprunter, elle a des choix à faire. Ainsi, si elle choisit d'émettre sa dette en devises étrangères plutôt qu'en dollars canadiens, elle assume le risque des fluctuations des taux de change. Ces fluctuations peuvent faire augmenter ou diminuer le montant ultime à rembourser en dollars canadiens pour couvrir les intérêts et, plus tard, racheter la dette en devises étrangères.

2.36 La pièce 2.6 montre le rapport entre la dette en devises étrangères et la dette totale aux fins provinciales pour les cinq derniers exercices. La province peut recourir à plusieurs moyens pour réduire (couvrir) le risque lié à la dette remboursable en devises étrangères :

- achat de placements libellés en devises étrangères pour le fonds d'amortissement de la province;
- conclusion d'ententes d'échanges de dettes, qui permettent de rembourser la dette en dollars canadiens;
- conclusion de contrats à terme (qui permettent à la province d'acheter une devise étrangère à un prix stipulé à une date ultérieure donnée).

2.37 La pièce montre le risque de change couru par la province après l'élimination de l'effet des opérations de couverture pour contrer les fluctuations des devises étrangères.

Pièce 2.6
Risque de change pour les cinq
derniers exercices



2.38 La pièce qui précède montre que la vulnérabilité de la province à l'endroit du risque de change a diminué (favorable) au cours des cinq derniers exercices. Le risque de change global a diminué (favorable) par rapport à son niveau de 1996, qui était de 24,0 %, pour tomber à 18,0 % en 2000 .

Résumé

2.39 La pièce 2.7 résume les indicateurs financiers utilisés dans le présent chapitre et expose les répercussions sur l'état des finances de la province des tendances sur une période deux ans et sur une période de cinq ans.

2.40 En général, les tendances sur une période de cinq ans pour la viabilité, la souplesse et la vulnérabilité montrent que l'état des finances du gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est amélioré. Les transferts du gouvernement fédéral en pourcentage des recettes totales constituent la seule exception.

2.41 Pour tous les indicateurs, les tendances sur une période de deux ans ne sont pas aussi favorables que les tendances sur une période de cinq ans. Une partie, mais non la totalité, des répercussions sont attribuables aux redressements qui ont dû être apportés à la dette nette en rapport avec la route reliant Fredericton et Moncton.

Pièce 2.7

Résumé des indicateurs financiers

Indicateur financier	2000	Répercussions sur l'état des finances de la province	
		tendance - 2 ans	tendance - 5 ans
<i>Viabilité</i>			
Dette nette en pourcentage du PIB	35.8%	défavorable	favorable
Changement dans la dette nette et le PIB	15,2 % / 4,6 %	défavorable	favorable
<i>Souplesse</i>			
Recettes de provenance interne en pourcentage du PIB	15.9%	défavorable	favorable
Coût du service de la dette publique en pourcentage des recettes totales	12.6%	favorable	pas de changement
<i>Vulnérabilité</i>			
Transferts fédéraux en pourcentage des recettes totales	37.8%	favorable	défavorable
Dette en devises étrangères en pourcentage de la dette totale	18.0%	favorable	favorable